

Contrats de plan ÉTAT-RÉGION

Bâtir aujourd'hui la France de demain

LANGUEDOC-ROUSSILLON
2015 – 2020

Signature du Contrat de Plan État-Région

Dossier de presse

20 juillet 2015

Hôtel de Région - Montpellier -





(9 pages)

Sommaire

- **Communiqué de synthèse** P.3
- **CPER et fonds européens : 3,5 milliards d'€ pour le Languedoc-Roussillon** P.4
- **Les étapes décisives, une démarche partenariale exemplaire** P.4
- **Sept volets thématiques et un volet territorial mobilisant plus d'un milliard d'euros de crédits État – Région pour le Languedoc-Roussillon** P.6
- **Vers un contrat unique entre l'État et la nouvelle Région** P.9
- **De la signature à la mise en œuvre** P.9

Contacts presse :

Préfecture de région : Cathy Bannino, communication interministérielle – Tél : 04 67 61 61 32

Région Languedoc-Roussillon : Muriel Pin, attachée de presse – Tél : 04 67 22 93 87/06 07 76 82 05



Communiqué de synthèse

Lundi 20 juillet 2015

Contrat de Plan État–Région 2015-2020 Pierre de Bousquet et Damien Alary signent le contrat de plan entre l'État et la Région

Le Préfet de région Pierre de Bousquet et le Président de la Région Languedoc-Roussillon Damien Alary signent le Contrat de plan État - Région 2015-2020 lundi 20 juillet à Montpellier. Par ce contrat, l'Etat et la Région s'engagent pour les 6 ans qui viennent, sur des actions d'investissement et de soutien dans différents secteurs stratégiques pour la région, dans le but de favoriser la croissance économique et l'emploi en Languedoc-Roussillon.

Avec le CPER, l'Etat et la Région mobilisent 1,18 milliard d'euros pour le Languedoc-Roussillon : l'État 449,7 M€, et la Région 737,1 M€. Cet engagement conjoint permet en outre d'obtenir un effet de levier important en mobilisant aussi les autres collectivités et les fonds européens, afin de réaliser mieux et plus vite les projets stratégiques pour la région.

Une concertation approfondie a été réalisée depuis la signature du protocole d'accord le 22 décembre dernier, afin de définir les engagements des Départements, de la Métropole, des Agglomérations et Communautés de communes ainsi que des villes. Ce travail a été très positif puisque le CPER permettra d'injecter, a minima, plus de 2,5 milliards d'euros en Languedoc-Roussillon, tous contributeurs confondus.

Le CPER en bref

À travers le CPER, l'État et la Région s'engagent ensemble sur le **financement pluriannuel d'opérations de développement et d'aménagement du territoire**. Le CPER version 2015-2020 succède aux « contrats de projets » dernière génération (2007/2013).

Véritable outil de politique publique de l'égalité des territoires, la nouvelle génération de contrat de plan Etat-Région 2015-2020, est un moteur pour l'économie permettant de faire progresser le niveau d'équipement et préparer l'avenir du Languedoc-Roussillon, en mobilisant l'investissement public sur des équipements ou actions structurants.

En effet, si le Gouvernement et les Régions s'accordent à relancer une nouvelle génération de CPER, c'est pour **relancer l'investissement public**.

Le CPER en quelques chiffres

L'Etat mobilisera 449,75 M€ pour la période 2015-2020, soit 4 % de l'enveloppe totale (12 milliards d'euros au niveau national), ce qui correspond à la part de la population du Languedoc-Roussillon par rapport à la population française. D'autres sources de financement nationales s'ajouteront au fur et à mesure via les opérateurs de l'État, le programme d'investissements d'avenir (PIA) et l'appel à projet France Très Haut Débit (THD).

À ces crédits s'ajouteront les crédits pour le développement des territoires de montagne (Massif Central et Pyrénées), qui font l'objet de contrats de plan interrégionaux (CPIER), négociés en parallèle.

La Région mobilisera 737,1 millions d'euros sur la période 2015-2020, auxquels s'ajouteront les crédits régionaux pour les filières d'avenir et l'usine du futur en complément des crédits de l'Etat, ainsi que les fonds européens mobilisables sur les opérations du CPER.

CPER et fonds européens : 3,5 milliards d'€ pour le Languedoc-Roussillon

Grâce à l'ensemble des outils contractuels – CPER et fonds européens – le Languedoc-Roussillon dispose donc d'une enveloppe totale de 3,5 milliards d'€ de crédits publics sur les 6 ans à venir, permettant des retombées directes pour l'économie régionale :

- ✓ 449,7 M€ de l'Etat,
- ✓ 737,1 M€ de la Région,
- ✓ 1,2 Milliards d'€ de fonds européens (FEDER-FSE-IEJ, FEADER, FEAMP),
- ✓ Plus de 550 M€ des collectivités locales,
- ✓ Plus de 600 M€ des autres partenaires financiers (SNCF Réseau, organismes de recherche, crédits Etat nationaux...).

Pour 1 euro engagé par l'État et la Région, plus de 3 euros devraient être mobilisés sur le territoire régional.

Les étapes décisives pour le CPER

- 20 décembre 2013 : délibération du Conseil régional approuvant le lancement des négociations avec l'État,
- 28 février 2014 : transmission du document d'orientations préalable au Premier ministre indiquant les priorités d'investissement en Languedoc-Roussillon.
- 21 novembre 2014 : mandat financier définitif du Préfet de région,
- 19 décembre 2014 : approbation du protocole d'accord par le Conseil régional
- 22 décembre, signature du protocole d'accord par le Premier Ministre et le Président de région.
- 22 mai 2015 : approbation du projet de CPER par le Conseil Régional,
- 20 juillet 2015 : signature du CPER.

Une démarche partenariale exemplaire

Dès le printemps 2014, l'État et la Région ont lancé la concertation et rencontré l'ensemble des acteurs publics susceptibles de venir s'associer à ce contrat :

- Que ce soit les opérateurs historiques (SNCF réseau, VNF, ASF...), les agences de l'État (agence de l'eau, ADEME, ANRU...), l'Université et les chercheurs,
- Ou bien les collectivités de tout niveau (Départements, Métropole, Communautés d'agglomération, Communes...).

Dès la signature du protocole d'accord en décembre dernier, l'État et la Région ont engagé les tours de table financiers pour compléter le financement des opérations inscrites dans le CPER et prendre en compte les attentes des collectivités locales concernées.

Il est décliné en 7 volets thématiques :

- . La mobilité multimodale ;
- . L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ;
- . La transition écologique et énergétique ;
- . Le numérique ;
- . L'usine du futur et les filières d'avenir ;
- . L'emploi et la formation professionnelle,
- . La culture et le patrimoine,

Un volet territorial les complète, intégrant les problématiques d'équilibre entre les territoires, de politique de la ville et d'aménagement durable du littoral.

En bref

- . Le CPER garantit l'effort financier de l'État et de la Région et la réalisation des opérations prioritaires inscrites en Languedoc-Roussillon, avant la révision du CPER à l'automne 2016.
- . Cette « nouvelle formule » de CPER donne plus de place à un partenariat élargi.
- . Un effet de levier financier très important.
- . Des projets structurants pour les territoires sont en capacité d'être réalisés.
- . Un volet territorial qui inclut la prise en compte de la Métropole montpelliéraine de manière à soutenir son développement et pour laquelle une convention spécifique est établie.

Sept volets thématiques et un volet territorial mobilisant plus d'un milliard d'euros de crédits Etat-Région pour le Languedoc-Roussillon

Le CPER sera articulé autour de sept volets thématiques et d'un volet territorial :

■ La mobilité multimodale avec trois sous volets routier, ferroviaire et portuaire :

- **467 M€ au total d'investissements publics attendus, dont 138,5 M€ de l'État et 155,5 M€ de la Région.**
 - **Des projets bien répartis sur le territoire régional :**
 - ✓ Sur le ferroviaire : Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan (LNMP), renouvellement de la voie Carcassonne Quillan (11), d'Alès-Langogne (30), travaux d'urgence sur le train jaune (66).
 - ✓ Sur le routier : déviation de Laudun l'Ardoise (30) ; contournements ouest de Montpellier et de Nîmes (34) ; déviation de Baillargues (34) ; rocade ouest de Mende (48) ; déviation de Lunel (34) ; aménagements de la RN116 (66).
- Sur les modes doux : l'Etat et la Région consacreront des crédits au volet vélo-routes et voies vertes. Ces financements constituent un catalyseur pour les projets des collectivités

■ L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation :

- **220 M€ au total d'investissements publics attendus, dont 74,784 M€ chacun de l'État et de la Région.**
- Les projets pré-sélectionnés s'inscrivent dans une politique de site dynamique et cohérente qui veille notamment au maillage territorial de l'enseignement supérieur et de la recherche. Au-delà de Montpellier, sont notamment concernés les sites de Perpignan, Nîmes (Site Hoche), Alès (Campus scientifique), Marcoule, Sète et Banyuls.
- Ces projets contribuent également à renforcer la structuration de la recherche en pôles : Agro-Environnement, Bio-Santé, Chimie, Eau, Mer, MIPSS, Sciences Humaines et sociale.

■ La transition écologique et énergétique :

- **724 M€ au total d'investissements publics attendus, dont 182,8 M€ de l'État et 175,7 M€ de la Région.**

En matière de transition énergétique, l'État et la Région poursuivront les objectifs suivants :

- Promouvoir les opérations de rénovation énergétique des bâtiments, notamment du secteur résidentiel en cohérence avec les objectifs du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH).
- Développement des **énergies renouvelables**, recherche de l'efficacité énergétique dans l'économie et réduction des émissions de gaz à effet de serres.
- Promouvoir et développer **l'économie circulaire** (promouvoir des modes de production et de consommation durables ; développer la méthanisation à l'échelle des territoires).
- **Réduire le volume des déchets et en améliorer la gestion.**

En matière de transition écologique, les priorités de l'Etat et de la Région sont la prévention des risques, la gestion de l'eau et la reconquête de la biodiversité.

Dans le domaine de la prévention des risques : Les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) continueront à être accompagnés par l'État et la Région dans le cadre du CPER, sur l'ensemble du territoire régional,

Dans le domaine de l'eau : les objectifs suivants sont poursuivis :

- Encourager les **opérations d'économies d'eau** pour toutes les catégories d'utilisateurs tout en poursuivant le projet d'extension et d'interconnexion du réseau hydraulique régional et notamment le projet **Aqua Domitia**.
- Poursuivre le développement du Service Public Régional de l'Eau (SPRE) sur les territoires non couverts par Aqua Domitia, y compris en Lozère et dans les Pyrénées Orientales.
- Accentuer la **lutte contre les pollutions** des ressources locales, notamment la pollution par les pesticides.
- Promouvoir **la restauration physique des cours d'eau**.

Dans le domaine de la reconquête de la biodiversité et de la préservation des ressources seront financées diverses actions ayant pour objectifs :

- De favoriser la restauration des continuités écologiques dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du schéma régional de cohérence écologique (SRCE).
- De gérer et consolider les réseaux des aires naturelles à forte valeur écologique.
- De soutenir les actions des chartes des Parcs naturels régionaux.
- De mettre en œuvre la charte du Parc national des Cévennes et autres actions d'agropastoralisme.
- De mettre en œuvre les Opérations Grands Sites (OGS) comme Fonsérannes (34), Carcassonne (11), le Pont du Gard (30) ;

■ **Le numérique :**

- **677 M€ au total d'investissements publics attendus, dont 95,7 M€ de l'État et 141,6 M€ de la Région.**
 - 5 M€ pour financer des projets « d'usage du numérique », dont 1,7 M€ de l'État et 3,3 M€ de la Région,
 - 94 M€ de participation de l'État au titre du programme des investissements d'avenir,
 - 138M€ d'investissement de la Région pour le développement des réseaux d'initiative publique, le développement du haut débit (HD) et du très haut débit (THD) pour la communauté de l'enseignement et de la recherche (R3LR) et le déploiement du haut débit (PPP Haut Débit)
 - Le CPER abordera également la résorption des zones blanches de téléphonie mobile et les projets **de couverture du territoire à très haut débit fixe**, portés par les Départements et actuellement en cours d'élaboration.

■ **L'innovation, les filières d'avenir et l'usine du futur :**

- **60 M€ au total d'investissements publics attendus, dont 28 M€ de l'État et 23,64 M€ de la Région et 8,36 M€ de FEDER.**

L'État interviendra au titre du programme des investissements d'avenir (PIA), via des appels à projets nationaux.

- L'action de l'État et de la Région s'appuiera sur les mesures du programme d'investissement d'avenir (PIA), sur la stratégie de spécialisation intelligente (3S) et sur les plans industriels.
- Filières retenues : Santé, Agro-alimentaire, Eco-industrieTransition numérique, Transition énergétique et Eau.
- Exemples de projets concernés : Transfert LR, Sud de France Développement.

■ L'emploi :

- **23,9 M€ au total d'investissements publics attendus, dont 7,9 M€ de l'État, 14 M€ de la Région, 2 M€ de Fonds social européen (FSE).**
- Projets envisagés : **Atout Métiers LR**; appui de l'association régionale des missions locales; ARACT, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, appui au dialogue social, articulation avec les OPCA, développement de l'alternance...

■ La culture et le patrimoine :

- **52,8 M€ au total d'investissements publics, dont 11,35 M€ de l'État et 32,35 M€ de la Région, auxquels s'ajouteront d'autres crédits hors CPER.**

Le Languedoc-Roussillon est la seule région française à avoir un volet Culture et Patrimoine dédié inscrit au CPER.

Ce volet prendra en compte trois thématiques :

(1) Le mémorial de Rivesaltes : le CPER vient confirmer l'engagement du Premier Ministre et du Président de Région sur ce projet,

(2) Les monuments historiques : l'État a déterminé une liste de dossiers prioritaires ; la Région interviendra dans le cadre de ses contrats de territoire,

(3) Les musées : la Région interviendra seule dans le cadre du CPER. Les financements de l'État pour les musées ne sont pas contractualisés dans le CPER.

- Exemples de projets : l'ancienne cathédrale St Just à Narbonne (11), l'amphithéâtre de Nîmes (30), le musée Fleury de Lodève (34), le futur musée Ignon Fabre de Mende (48), le Mémorial du camp de Rivesaltes (66)...

■ Le volet territorial :

- **Plus de 350 M€ d'investissements publics attendus, dont 32,65 M€ de l'État et 120 M€ de la Région.**
- Le volet territorial permet d'accompagner les différentes dynamiques territoriales, dans une démarche intégrée : les espaces urbains, ruraux et littoraux ainsi que la future métropole de Montpellier.
- Des crédits complémentaires sont mobilisés sur ce volet (non encore contractualisés) pour les projets de renouvellement urbain. Ainsi, 40M€ seront investis par l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) et 70M€ par le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville identifiés comme d'intérêt régional.
- Des conventions spécifiques (Contrats de ville, Contrat de Métropole, rénovation urbaine...) ont été élaborées et sont en cours de signature, après une concertation avec tous les acteurs, et viendront s'intégrer au CPER.

Un volet transversal dédié à la Métropole de Montpellier

Un **volet métropolitain transversal est également intégré**, conformément à la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Il s'agit de favoriser la synergie des politiques et des interventions de l'État, de la Région et de Montpellier Méditerranée Métropole sur le territoire de cette dernière. Il visera à favoriser la structuration de cette métropole et de renforcer de son attractivité, facteur de développement de l'ensemble des territoires.

La Région soutiendra Montpellier Méditerranée Métropole au travers d'un contrat territorial spécifique couvrant tout ou partie des thématiques prioritaires du CPER.

Vers un contrat unique entre l'État et la nouvelle Région

La signature du CPER 2015-2020 intervient à un moment clé de l'histoire du Languedoc-Roussillon. Le 1^{er} janvier 2016, les 2 régions Languedoc-Roussillon et Midi Pyrénées n'en formeront plus qu'une. Dans ce contexte, les CPER propres à chacune des 2 régions doivent permettre de lancer les grands équipements prioritaires et de consolider les atouts de chacun des 2 territoires.

Une clause de rendez-vous est prévue en 2016/2017. À cette occasion, un contrat unique aura à parfaire l'intégration de tous les territoires dans le nouvel espace régional et à en assurer la cohésion économique, sociale et territoriale, sans remettre en cause les acquis de la négociation qui s'achève et les engagements vis-à-vis de l'ensemble des collectivités territoriales engagées.

Pour autant il ne peut être envisagé de remettre en cause les grandes priorités et orientations de ces deux contrats dès fin 2016 ou début 2017.

À cet effet, Damien Alary, Président de la Région Languedoc-Roussillon, a passé un accord avec Martin Malvy, Président de la Région Midi-Pyrénées, pour l'adoption simultanée le 22 juin 2015 d'une déclaration commune Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées sur le respect des Contrats de Plan État – Région 2015-2020.

Ainsi, les engagements de l'État et des Régions prévus dans chacun des contrats, la ventilation par thématique, ainsi que les programmes et les opérations prioritaires fixés dans les deux CPER seront maintenus dans le cadre du futur contrat unique.

De la signature à la mise en œuvre

La signature entre l'État et la Région constitue en quelque sorte le noyau du CPER ; elle sera complétée par la signature de conventions d'application avec l'ensemble des partenaires engagés dans la réalisation des projets et participant à leur financement. Départements, métropole, communautés d'agglomération ou de communes et communes sont en effet les acteurs indispensables à la consolidation des plans de financement.

La méthode partenariale qui a prévalu pour son élaboration sera poursuivie pour le suivi et l'évaluation du CPER. Un comité de suivi régional se réunira au moins une fois par an pour faire le point de l'avancement et de l'atteinte des objectifs du contrat, notamment en termes d'emploi.

Contacts presse :

Préfecture de région : Cathy Bannino, communication interministérielle – Tél : 04 67 61 61 32

Région Languedoc-Roussillon : Muriel Pin, attachée de presse – Tél : 04 67 22 93 87/06 07 76 82 05